

Le 18 décembre 2023,

À une séance extraordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 18 décembre 2023 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2023-282

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit accepté tel que soumis.

Rés. 2023-283

**CONFIRMATION DE TRAVAUX – REDDITION DE COMPTE PPA-CE 2023-2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité Ville de Saint-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre,



N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2023-284

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de la conseillère Marlène Bourgault, appuyée par le conseiller Gaétan Anctil, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité Ville Saint-Pamphile approuve les dépenses d'un montant de 26 081.50\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 19 h 32.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale